



Anthelminthique  
à large spectre



# Ovezol

Albendazole en suspension orale



## Pour les périodes critiques d'infestation

- ✓ Contrôle des formes matures et immatures des nématodes intestinaux et pulmonaires
- ✓ Traitement de la téniose par *Moniezia*
- ✓ Très actif contre les *Fasciola hepatica* adulte

## Concentration élevée en principe actif

- ✓ Contient de l'albendazole à 2,5 %
- ✓ Absorption rapide et biodisponibilité
- ✓ Concentrations plasmatiques élevées en moins d'un jour
- ✓ Action antiparasitaire immédiate et efficace

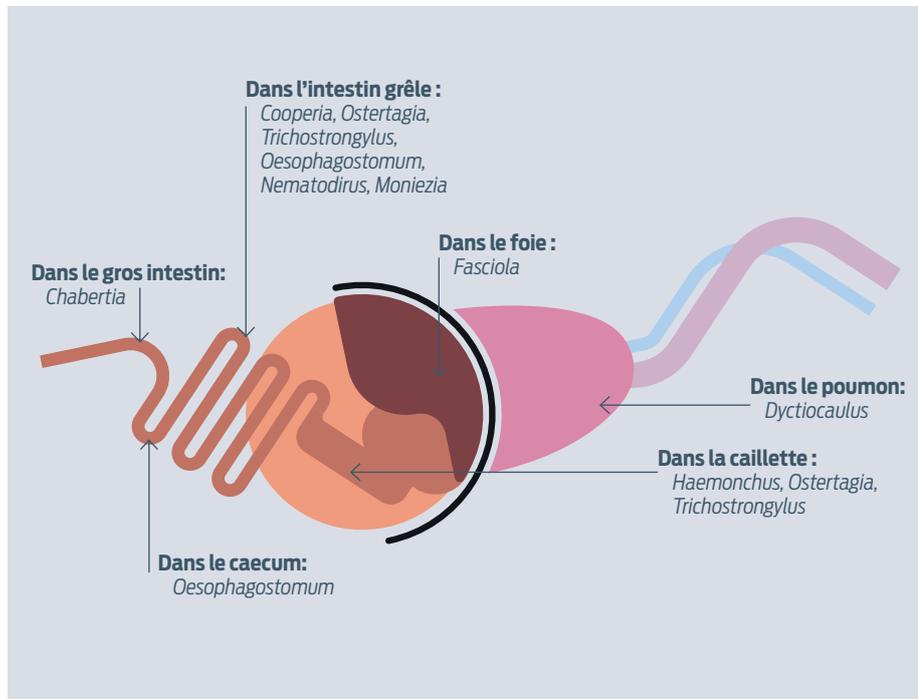
## Facile à utiliser

- ✓ Prix du traitement très compétitif
- ✓ Formule très stable

 **LABIANA**  
*toujours efficace*



## Actif dans la lutte contre les principaux parasites



### Les normes de vermifugation doivent s'adapter à chaque type d'exploitation au moyen d'exams coprologiques

#### En général :

Introduction d'animaux : dose à l'arrivée.

Appliquer deux fois par an : printemps et automne.

**Agneaux et chevreaux :** une fois par mois à partir de la 6ème semaine de vie,

En cas d'infestations par *Nematodirus* spp., une dose hebdomadaire pendant 3 semaines en commençant en mai.

**Moutons et chèvres :** une fois par mois si les pâturages sont fortement contaminés, jusqu'à l'automne et avant la stabulation.

**En cas de diarrhée** associée à *Ostertagia* en hiver traiter deux fois avec 4 nuits d'intervalle. Renouveler le traitement au printemps et à la fin de l'été.

**Dans les troupeaux les plus infestés par les parasites, vermifuger avec 20 jours d'intervalle**

### COMPOSITION PAR ML

Albendazole ..... 25 mg

### INDICATIONS

Traitement des nématodoses gastro-intestinales et pulmonaires dues à des nématodes sensibles à l'albendazole, tant sous formes adultes que de larves et d'œufs chez les ovins et les caprins.

#### Actif dans la lutte contre les parasites suivants :

**Nématodes intestinaux :** *Ostertagia*, *Haemonchus*, *Trichostrongylus*, *Nematodirus*, *Oesophagostomum*, *Cooperia* et *Chabertia*.

**Nématodes pulmonaires :** *Dictyocaulus*.

**Ténias :** *Moniezia* spp.,

**Parasites hépatiques adultes :** *Fasciola hepatica*.

Ce produit est déconseillé pour le traitement de fasciolose aiguë due à des formes immatures.

### POSOLOGIE

**Nematoda et Moniezia :** 2 ml/10 kg p.v. en une seule dose.

**Fasciola :** 3 ml/10 kg p.v. en une seule dose.

Voie orale.

Agiter et administrer aux animaux par la bouche (par la commissure), en utilisant un pistolet doseur.

Le médicament doit être déposé le plus profondément possible.

- **Agneaux et chevreaux :** commencer à traiter à partir de la 6ème semaine de vie, sur une base mensuelle. En cas d'infestation par *Nematodirus* spp., administrer une dose hebdomadaire pendant 3 semaines en commençant en mai.
- **Moutons et chèvres :** si les pâturages sont fortement contaminés, traiter une fois par mois jusqu'à l'automne et avant la stabulation.

- **Animaux récemment introduits :** 1 dose doit leur être administrée à leur arrivée dans l'exploitation ; maintenir les animaux hors des pâturages au moins pendant 8 heures.

- **Les diarrhées associées à *Ostertagia* spp.** peuvent apparaître pendant l'hiver. Dans ces cas, traiter deux fois, avec 4 nuits d'intervalle entre les deux traitements. Renouveler le traitement au printemps et à la fin de l'été.

### TEMPS D'ATTENTE

**Viande :** 10 jours.

**Lait :** 4 jours.

### PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES D'UTILISATION

- Éviter le contact avec la peau et les muqueuses.
- Se laver les mains après la manipulation du produit.
- Éviter le traitement des moutons atteints de distomatose pendant la saison de reproduction et les trois premiers mois de gestation.
- Dans les autres cas, la dose doit être administrée avec précaution durant le premier mois de gestation.

### PRÉSENTATION

Bouteille de 1 litre.

*Médicament délivré sur ordonnance vétérinaire.*

*Administration sous contrôle ou supervision du vétérinaire.*